



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2024, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 713-23, modifiant le règlement relatif au zonage numéro 288-90 de la Municipalité de Saint-Barthélemy afin de modifier sa réglementation concernant les bâtiments accessoires et certaines dispositions concernant l'aménagement d'une propriété.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **21 mars 2024 à 16 h 00** au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et de 8 h 30 à 12 h le vendredi, au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 5^e JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 5^e jour du mois de mars 2024.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière